

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE
Membres excusés : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Groupe scolaire Lamartine - Ecole élémentaire - Bâtiment C - Aménagement du préau - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire

Madame BERNARD, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de l'évolution prévisible des effectifs, il est proposé d'aménager le préau de l'école élémentaire du groupe scolaire Lamartine (bâtiment C), afin d'augmenter sa capacité d'accueil.

Le programme consisterait en la création d'une salle à usages multiples à l'intérieur du préau et en la construction d'un local destiné au personnel de service.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 60 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre des travaux pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) adopter le programme des travaux d'aménagement du préau de l'école élémentaire du groupe scolaire Lamartine proposé ;

2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 60 000 € TTC ;

3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;

4) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2006 de la Ville ;

5) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;

6) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT